

Chauffeur de poids lourds



1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION.....	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles.....	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipement de travail.....	3
1.5 Instructions préalables	5
1.6 Formations à prévoir.....	6
1.7 Etudiants-travailleurs	6
1.8 Informations complémentaires.....	6
2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION.....	8
2.1 Risques possibles.....	8
2.2 Équipements de protection individuelle et vêtements de travail..	22
2.3 Informations complémentaires.....	23
3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	23
3.1 Vaccination & tests.....	23
3.2 Les risques pour la santé.....	23
3.3 Informations complémentaires.....	24
4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ	24
5 AVIS	24
6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE.....	25
6.1 Général	25
6.2 Spécifique	25
7 OUTILS DIDACTIQUES.....	25
7.1 Vidéo de sensibilisation	25
8 REMARQUES ET DISCLAIMER.....	26
9 VERSION ET DATE.....	26





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

Le chauffeur de poids lourds (parfois appelé camionneur) conduit un véhicule lourd (camion porteur, tracteur avec semi-remorque, camion-benne) sur de courtes ou de longues distances pour le transport et la livraison de marchandises ou de matériaux.

Il effectuera donc, selon les cas, les tâches suivantes :

- Prise du véhicule (contrôle)
- Attelage de la remorque
- Mise à quai du véhicule
- Chargement/déchargement de la marchandise
- Arrimage de la marchandise
- Bâchage et débâchage de la remorque
- Conduite du camion
- Contact avec le client à livraison
- Tâches administratives au départ et à l'arrivée
- Maintenance du camion

1.2 Qualifications requises et conditions professionnelles

La formation de chauffeur poids lourds est proposée par diverses filières :

- L'enseignement secondaire technique
- L'enseignement de promotion sociale
- Les agences régionales pour l'emploi (pour les demandeurs d'emploi)

Le chauffeur de poids lourds doit être en possession :

- D'un permis de conduite pour les véhicules du groupe C
- D'un certificat d'aptitude professionnelle en cours de validité (mention du code 95 sur le permis de conduire, suivi de la date d'expiration)
- D'une attestation d'aptitude à la conduite (attestation médicale)

et, selon les cas :

- D'une attestation de formation ADR (en cas de transport de matières dangereuses)
- D'une attestation de cariste (si utilisation d'un chariot élévateur)



1.3 Localisation

La fonction est principalement itinérante. Mais au départ et à l'arrivée, le chauffeur de poids lourds exerce certaines tâches

- Dans les locaux/lieux de travail chez l'utilisateur (entrepôts, parkings,...)
- Dans les locaux/lieux de travail des entreprises-clientes (quais de transbordement, entrepôts,..)
- Chez des clients particuliers
- Sur des chantiers

1.4 Équipement de travail

Le camion constitue évidemment le principal équipement de travail. Pour entrer dans la catégorie des « poids lourds », le véhicule doit avoir une masse de plus de 3,5 tonnes. Il en existe de nombreux modèles, brièvement décrits ci-dessous.

Par ailleurs, le chauffeur de poids lourds, en fonction des tâches qui lui sont confiées, peut être amené à manœuvrer un chariot élévateur ou un transpalette ou, encore à utiliser une grue auxiliaire dont le camion peut être équipé. Ces équipements de travail sont abordés dans d'autres documents PI-F et ne seront plus listés ici. Pour plus d'informations sur ces derniers, voyez les PIF consacrées à l'employé logistique (transpalette), au cariste (chariot élévateur) et à l'opérateur d'engins de levage (grue auxiliaire).

1.4.1 Le camion-citerne

Le camion-citerne possède une cuve placée à l'arrière de la cabine ou sur une remorque. Il est utilisé pour transporter des liquides ou des produits gazeux pour l'industrie chimique et agroalimentaire. Les cuves peuvent être de différents types suivant la cargaison à contenir : pressurisée, réfrigérée ou isolée, divisée en plusieurs compartiments, résistante à l'acide, conçue pour transporter des produits alimentaires et munies d'une ou plusieurs ouvertures trous d'homme (dites trappes de visite).

Les citernes contenant des poudres (pulvérents) peuvent avoir des formes en fonction des contraintes liées à leur vidange. Elles sont, par exemple, basculante ou standard.



Citerne basculante



Citerne standard

Chauffeur de poids lourds



1.4.2 Le camion benne

Le camion benne est un camion porteur (le conteneur à marchandise et la charge reposent entièrement sur le châssis du camion).



Suivant son utilisation, les équipements dont il dispose peuvent être très variés. Il peut être doté d'une à trois bennes ainsi que d'une grue auxiliaire. Il est généralement utilisé pour transporter des matériaux en vrac (sable, terre, gravier, gravats,...).

1.4.3 Le camion frigorifique

Le camion frigorifique dispose d'une caisse isotherme munie d'un groupe électrogène permettant la production de froid. Ce camion permet le transport sur de longues distances des marchandises périssables mais également d'autres produits thermosensibles (produits chimiques par exemple). La température à l'intérieur de la caisse isotherme peut être réglée entre -25°C et +25°C.



1.4.4 Le camion plateau et porte-véhicule

Ce poids lourd est destiné à transporter des marchandises volumineuses ou de grande longueur.





1.4.5 Le super camion

Le super camion est un poids lourd dont la charge utile peut atteindre 60 tonnes au lieu des 44 tonnes autorisées actuellement. Il mesure plus de 25 m de long. Ce type de véhicule n'est pas autorisé sur toutes les routes.



1.4.6 La semi-remorque

Une semi-remorque est une remorque routière dont la particularité est de reposer sur un ou plusieurs essieux, à l'arrière, et sur le véhicule tracteur, à l'avant, par l'intermédiaire d'une plateforme appelée sellette ou verrou coupleur, de sorte que le tracteur supporte une partie importante du poids de la remorque et de son chargement. Par un abus de langage, on appelle "semi-remorque" le camion constitué du tracteur et de la remorque.



1.5 Instructions préalables

Au cours de la procédure d'accueil, l'intérimaire doit être informé des procédures et règles de sécurité applicables chez l'utilisateur et sur les lieux de travail (entreprises clientes, chantiers, etc.).

Les instructions peuvent porter entre autres sur :

- Les procédures en cas d'incendie, d'évacuation ou d'accident ;
- Les règles de sécurité à respecter sur les chantiers et dans les entreprises clientes ;
- Les coordonnées et les rôles des services interne et externe de prévention ;
- Les règles relatives au port, rangement et entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail ;
- Des procédures en cas de harcèlement ou de violence ;
- Etc.



1.6 Formations à prévoir

L'utilisateur doit prévoir les formations nécessaires pour permettre un travail en sécurité. Il pourrait s'agir par exemple :

- D'une formation à la conduite d'un camion en particulier et de l'utilisation de ses équipements
- D'un test de conduite sur la route
- D'une formation au bon arrimage des charges et techniques d'attelage
- D'une formation à l'utilisation sûre d'une grue auxiliaire
- D'une formation à l'utilisation des moyens d'extinction incendie sur le camion
- ...

1.7 Etudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer, au préalable, d'une analyse des risques au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités leur soient interdites.

L'occupation d'étudiants jobistes n'est pas interdite au poste de chauffeur de poids lourds pour autant qu'ils répondent aux exigences relatives au permis de conduire, à l'aptitude médicale et professionnelle. Il convient toutefois d'examiner, à la lumière de l'analyse des risques, les dangers que constituent le manque d'expérience, de maturité et le stress de la circulation à ce poste pour un jeune travailleur.

1.8 Informations complémentaires

Les intérimaires qui travaillent comme chauffeur sont soumis à la réglementation concernant le permis de conduire. Le Service Public Fédéral Mobilité et Transport possède sa propre réglementation (Arrêté royal relatif au permis de conduire du 23/03/1998).

→ Catégories de permis de conduire

Les catégories de permis de conduire sont scindées en 2 groupes. Lorsque la masse du véhicule est supérieure à 3,5 tonnes, le chauffeur doit posséder un permis C appartenant au groupe 2.

Catégorie de permis	Véhicule autorisé
C1	Véhicule dont la masse maximale autorisée (MMA) est comprise entre 3,5 t et 7,5 t + remorque de max. 750 kg. Si la MMA dépasse 7,5 t., le permis C est nécessaire.
C	Véhicule dont la MMA excède de 3,5 t sans limitation supérieure + remorque de max. 750 kg
CE	Véhicule tracteur de la catégorie C + remorque ou semi-remorque dont la MMA excède 750 kg
C1E	Véhicule tracteur de la catégorie C1 et d'une remorque ou semi-remorque dont la MMA excède 750 kg ou tracteur catégorie B et remorque de MMA > à 3,5 t, toujours sous réserve que la MMA de l'ensemble n'excède pas 12.000 kg

Chauffeur de poids lourds



→ Aptitude médicale

L'attestation d'aptitude à la conduite est obligatoire pour les permis de conduire du groupe 2. Cette attestation d'aptitude médicale limite aussi la durée du droit de conduite.

Pour obtenir l'attestation d'aptitude médicale, le candidat chauffeur doit passer un examen auprès d'un médecin agréé ou un médecin du travail. La durée de validité de l'aptitude médicale est de 5 ans. Sur la base de l'attestation médicale délivrée, la commune où le candidat est domicilié mentionne l'aptitude médicale sur le permis de conduire.

→ Aptitude professionnelle

Les conducteurs de véhicules des catégories C1, C1E, C, CE effectuant du transport professionnel doivent être titulaires d'un permis de conduire attestant qu'ils se conforment aux règles de compétence professionnelle.

La preuve de la compétence professionnelle est indiquée sur le permis de conduire (ou sur une «carte de qualification du conducteur» séparée) avec le code 95, suivi de la date d'expiration (par exemple 95.09.09.2021).

L'obligation de compétence professionnelle signifie qu'un conducteur doit passer un examen de base de qualification initiale (acquisition de compétences professionnelles), puis suivre 35 heures de formation continue tous les cinq ans, réparties sur des modules de 7 heures (extension de la compétence professionnelle). Ces tests sont distincts des examens pour l'obtention du permis de conduire, mais ils peuvent être combinés avec lui.

Le certificat d'aptitude professionnelle est valable dans toute l'UE !

→ Dispense de l'aptitude professionnelle

L'exigence d'aptitude professionnelle ne s'applique pas aux véhicules :

- dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 45 km/heure ;
- des services d'ordre (forces armées, protection civile, pompiers, ...)
- subissant des tests (améliorations techniques, réparation, entretien, véhicules neufs ou transformés, ...)
- utilisés lors de situations d'urgence ou pour des missions de sauvetage ;
- utilisés pour des transports non commerciaux de marchandises ou de voyageurs à des fins privées ;
- ou des combinaisons de véhicules utilisés pour le transport de matériel, d'équipement ou de machines.

Cela signifie, par exemple, qu'un chauffeur de camion d'une entreprise d'entretien des voiries (transport non commercial de marchandises) ne doit pas nécessairement disposer du certificat d'aptitude professionnelle, mais bien d'un permis de conduire adapté au type de véhicule et d'une attestation d'aptitude à la conduite.

Les dispenses prévues par la directive européenne 2003/59/CE constituent une limite inférieure; les dispenses introduites par les États Membres ne peuvent donc pas être plus larges, mais elles peuvent être plus strictes (la France impose par exemple le certificat d'aptitude professionnelle pour tous les titulaires d'un permis de conduire C).



2 RISQUES ET MOYENS DE PRÉVENTION

2.1 Risques possibles

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Prise en main du véhicule (méconnaissance du type de véhicule) – monter/ descendre de la cabine	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Accidents de la circulation (fausse manœuvre, utilisation inadéquate des commandes) 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Effectuer un contrôle visuel du véhicule et de ses équipements → Consulter le manuel du véhicule pour en connaître toutes les caractéristiques → Tester les commandes du véhicule avant de démarrer → Monter et descendre en utilisant les marches, face à la cabine et en gardant 3 points d'appui → Ne jamais sauter de la cabine → Laisser toujours les abords du véhicule dégagés de tout obstacle (matériel de sanglage, outils, marchandises,...) → Porter des équipements de protection individuelle : chaussures de sécurité → Rouler lentement le temps d'appivoiser le nouveau véhicule <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former le travailleur aux spécificités du véhicule et de ses équipements (commandes, systèmes d'alerte, réglages, système d'attelage, manœuvres, système d'arrimage, bâche, remorques, ...) → Fournir le manuel du véhicule et des explications par un chauffeur expérimenté → Effectuer un test de conduite sur route → Prévoir un co-conducteur expérimenté lors des premiers trajets dans la circulation 		
Circulation à pied sur le site de l'utilisateur	<ul style="list-style-type: none"> → Heurt véhicule/ piéton → Chute de plain-pied et faux pas → Chute de hauteur → Écrasement → Coincement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les zones de circulation réservées (véhicules/piétons) → Porter les équipements de protection collective adéquats (chaussures de sécurité, vêtements de signalisation) → Tenir les mains courantes dans les escaliers 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Ne laisser aucun matériel traîner dans les passages et les voies de circulation → Signaler les dangers et les défauts constatés dans les zones de circulation → Ne pas utiliser son GSM en marchant <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Établir un plan de circulation et séparer les piétons des véhicules, effectuer les marquages et installer la signalisation → Prévoir de l'éclairage en suffisance dans toutes les zones de circulation → Effectuer des marquages au sol à l'endroit des dénivelés → Installer des mains courantes dans tous les escaliers → Protéger par des garde-corps les zones de circulation situées en hauteur → Déneiger et éliminer le verglas des zones de circulation → Faire réparer les trous et défauts dans les sols et les revêtements 		
<p>Circulation des véhicules sur le site de l'utilisateur</p>	<p>→ Collision véhicule/ piéton</p>		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les voies réservées aux véhicules et le plan de circulation dans l'entreprise → Stationner le véhicule aux endroits prévus à cet effet → Rester vigilant à la circulation des piétons et autres véhicules → Rouler à vitesse réduite et effectuer les manœuvres lentement → Utiliser l'avertisseur sonore au besoin <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir un plan de circulation et la signalisation nécessaire (matérialiser les zones de circulation) → Séparer la circulation des piétons de celle des véhicules lourds et véhicules légers → Instaurer des limitations de vitesse → Prévoir des emplacements de stationnement adaptés → Prévoir suffisamment d'éclairage dans les zones de circulation 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Attelage/dételage	<ul style="list-style-type: none"> → Chute de hauteur → Coincement → Ecrasement entre le tracteur et la remorque → Heurt/choc → Troubles musculo-squelettiques 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier que la couche de graisse consistante est suffisante et exempte de tout corps étranger sur la plaque d'attelage, sur la cheville ouvrière et le plateau de la sellette pour permettre un accouplement parfait. → Vérifier le bon verrouillage du dispositif d'attelage et contrôler que les deux béquilles sont remontées. → Utiliser les marches du camion et appliquer la règle des 3 appuis pour monter et descendre du camion → Pour permettre un dételage facile, prendre la précaution d'aligner le tracteur dans l'axe de la semi-remorque. → Dételer sur un sol plan → Monter et descendre avec les mains libres → Porter les équipements de protection individuelle adaptés (chaussures de sécurité, gants de protection) → Dégager de tout obstacle la zone de circulation autour du véhicule → Mettre les freins de stationnement et assurer le calage du véhicule <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former à un attelage correct → Équiper les camions de sellettes de sécurité, de système d'ouverture de sellette à distance → Equiper les véhicules d'une alarme en cas d'absence de freins de stationnement → Equiper les véhicules d'un bloqueur de remorque pour les phases d'attelage → Former à l'utilisation des freins de remorques → Equiper les remorques de béquilles motorisées en cas de nombreux décrochages quotidiens 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Mise à quai du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> → Chute de hauteur → Écrasement → Basculement de véhicule → Heurt véhicule/ piéton → Chute d'objets, de chargement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier l'absence de piétons et d'autres véhicules dans la zone de manœuvre → Attendre l'autorisation de mise à quai → Effectuer le calage des roues du véhicule (cale roues électriques, bloqueurs manuels de camion) → Installer des tréteaux de sécurité ou des béquilles pour sécuriser la semi-remorque contre le basculement lorsque le tracteur est détaché → Respecter les indications des feux de signalisation (rouge/vert) installés à l'extérieur du quai ou attendre le signal formel de fin du chargement/déchargement → Prévoir un système de garde des clés du camion pour éviter les départs prématurés → Ne pas sauter du quai <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Equiper les camions de feux d'encombrement si la largeur du véhicule dépasse 2,5 m → Equiper les quais de bloqueurs manuels de camion → Installer un dispositif anti-écrasement des personnes pendant la phase d'approche du camion (zone refuge entre l'arrière du camion et le bord de quai) → Installer des barrières de quai pivotantes → Prévoir des butées de quai fixes ou mobiles pour amortir les chocs éventuels contre le bord du quai → Installer des guides-roues pour assurer un bon alignement du camion par rapport au quai et faciliter la manœuvre; prévoir un marquage au sol (noir et jaune) pour une meilleure visibilité → Prévoir des rampes ajustables répondant à la norme NBN EN 1398 → Sécuriser les abords des zones de transbordements avec des garde-corps 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Equiper les quais d'un système de feux de signalisation (vert/rouge – intérieur/ extérieur) ou un système de blocage mécanique par lequel seul le responsable de l'opération de chargement peut libérer le camion à quai pour éviter les démarrages intempestifs et le chargement/déchargement anticipé 		
Ouverture des portes de la remorque	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes d'objets → Heurt avec les portes → Coincements 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'assurer qu'il n'y a personne ni aucun obstacle dans le champ d'ouverture de la porte avant d'actionner la commande de déverrouillage → Rabattre les portes sur le côté de la carrosserie et les maintenir par les crochets de contrevent → Ne pas ouvrir une porte hydraulique avant d'avoir ouvert les filets. → Ne jamais modifier le réglage usine de la vitesse d'ouverture/fermeture d'une porte hydraulique. → Se tenir le plus à l'écart possible de l'ouverture en cas de risque d'éboulement de la marchandise → En cas d'ouverture sur la voie publique, rester attentif à la circulation d'autres véhicules ou de piétons 		
Chargement/ déchargement	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Coincements → Chute d'objets → Heurts 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les charges limites sous le train roulant et la plaque d'attelage, selon les indications du constructeur. → Vérifier que le chargement soit uniformément réparti (véhicule benne). → Contrôler la charge maximale tolérée par les planchers des semi-remorques en cas de passage de chariots élévateurs. → Vérifier que la charge est uniformément répartie sur les planchers et les parois de la remorque → Refuser de partir en surcharge → S'assurer de l'absence de personnes aux alentours du camion avant le bennage 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Faire le tour et s'assurer que la benne est à plat avant le bennage → Se positionner à l'avant du véhicule pendant le bennage → Ne jamais rouler avec la benne levée (même partiellement) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir un véhicule adapté au chargement à transporter et en bon état de fonctionnement → Fournir les instructions de sécurité à appliquer chez le client lors du chargement/déchargement (plan de circulation, stationnement, moyens de chargement/déchargement utilisés, nature de la marchandise et type de conditionnement, règles de sécurité à respecter sur le site, les procédures de secours,...) 		
Marchandises dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> → Intoxication → Empoisonnement → Allergie → Brûlure chimique → Pollution → Explosion → Incendie 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître les moyens d'alarme et d'appel des premiers secours → Porter les équipements de protection individuelle adéquats : chaussures de sécurité, lunettes, gants de protection et masque respiratoire → Savoir utiliser correctement les moyens d'extinction à disposition → Caler le véhicule lors des opérations de chargement/déchargement ; procéder à la mise à la terre si nécessaire → Vérifier le détachement et la fermeture correcte des vannes et des tapes avant de départ → Veiller à ce que la signalisation soit correctement apposée sur le camion (code de danger, code de la matière, pictogramme de danger principal) → Contrôler que les documents de transport ADR sont en ordre → Vérifier la présence des équipements obligatoires ADR en fonction du type de produit transporté (EPI spécifiques tels que lunettes de protection, rince-œil, masque à gaz,... et équipements véhicule, tels qu'un réservoir collecteur, pelle, ...) 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Faire contrôler périodiquement les véhicules → Respecter les règles spécifiques de circulation (interdiction dans les tunnels, signaux d'interdiction, ...) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Vérifier que le travailleur a suivi la formation ADR pour le type de marchandises transportées et peut présenter une attestation en cours de validité → Désigner un conseiller à la sécurité ADR qualifié → Afficher les procédures de chargement et déchargement en vigueur → Informer des procédures d'arrimage spécifique et de la marche à suivre en cas de déversement accidentel → Informer sur les procédures de sécurité en vigueur chez le client ou au point d'arrivée 		
Arrimage des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes d'objets (chocs et blessures) → Postures contraignantes → Coincements, écrasement 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité, gants de protection → Inspecter le matériel d'arrimage ; ne pas utiliser du matériel endommagé (tendeurs craqués, déformés, présentant des signes d'usure,...) → Tenir compte du diagramme de la répartition de la charge de la semi-remorque ou du camion (voir instructions du constructeur du véhicule) → Tenir compte de la résistance des parois latérales, arrières et du hayon ; répartir la charge le long des parois si celles-ci sont utilisées pour l'arrimage → Empêcher le déplacement de la charge vers l'avant par le placement de sangles supplémentaire en diagonale → Éviter les impacts contre les portes afin de garantir que la charge ne tombe pas à leur ouverture 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Former aux bonnes techniques d'arrimage → Fournir le matériel d'arrimage adéquat et le faire contrôler régulièrement par une personne compétente → Mettre en place une procédure de communication avec les clients en matière d'information sur les caractéristiques de la marchandise à transporter : centre de gravité, résistance de l'emballage (épaisseur film plastique) 		
<p>Manutention manuelle de charges</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Lombalgie → Troubles musculo-squelettiques → Fatigue → Blessures 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Utiliser des moyens de transport de charges mécaniques → Appliquer les règles ergonomiques pour le transport de charges → Fractionner la charge lorsque cela est possible → Porter à deux plutôt que seul les charges encombrantes → Prévoir une zone libre suffisamment grande pour permettre une manutention aisée au chargement et déchargement → Ne pas empiler les colis trop haut → Disposer/organiser les marchandises de sorte à en faciliter l'accessibilité et réduire les manutentions <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Renseigner les travailleurs sur le poids des colis, de la marchandise → Fournir des aides techniques adaptées aux circonstances → Favoriser l'aide de la part des clients → Organiser le travail de façon à répartir la charge, à organiser le chargement du camion de sorte à limiter les doubles manutentions et à visualiser rapidement les références. → Favoriser l'utilisation d'emballages permettant une préhension sûre et confortable (saisie avec les doigts pliés) → Instaurer des règles pour limiter le poids et l'encombrement des colis → Former les travailleurs au port ergonomique de charges 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Bâchage/débâchage	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculo-squelettiques → Chutes 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Veiller à ce que la zone autour du camion soit bien dégagée → Éviter lorsque cela est possible de monter sur les marchandises sinon utiliser une sangle de sécurité → Utiliser l'échelle d'accès de la benne ou de la remorque en appliquant la technique des 3 appuis <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir un système de bâchage/débâchage depuis le sol → Vérifier que le modèle de véhicule dispose d'une échelle d'accès en hauteur → Prévoir un garde corps sur le camion afin de pouvoir fermer la bâche en hauteur en toute sécurité 		
Sécurité routière et conduite du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> → Stress → Accident (blessures, décès, dommage matériel) → Vibrations → Troubles musculo-squelettiques → Fatigue 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Régler le poste de conduite avant le départ en fonction de la taille, du poids, de la longueur des jambes et de la hauteur du buste. → Régler correctement les rétroviseurs une fois le siège parfaitement adapté → Régler adéquatement la température dans l'habitacle (ni trop chaud, ni trop froid) → Porter des lunettes au besoin (même peu correctrice et lunettes de soleil) → Partir à l'heure au point de départ → Porter la ceinture de sécurité → Ne pas boire d'alcool, ne pas consommer de drogues, ni de médicaments pouvant provoquer la somnolence → Respecter strictement le code de la route → Connaître parfaitement l'itinéraire → Respecter les temps de conduite et temps de pause → Ne pas téléphoner au volant → Ralentir et augmenter les distances entre véhicules en cas de mauvais temps 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
			<ul style="list-style-type: none"> → Respecter les règles de stationnement → Faire des étirements durant les pauses → Avoir une bonne hygiène de vie (sport, repos, sommeil,...) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Contrôler l'aptitude médicale à la conduite (attestation) → Former les travailleurs à la conduite défensive et à la gestion des angles morts → Prévoir des véhicules en parfait état de marche (entretiens réguliers), disposant d'équipements de sécurité (ABS, ESP, freins complémentaires,...) et de confort (climatisation) → Calculer des délais de transport raisonnables tenant compte des aléas de la circulation, des conditions climatiques, de l'état des routes,... → Choisir les itinéraires les mieux adaptés au type de véhicule → Limiter la conduite de nuit → Sensibiliser à l'hygiène de vie et interdire la consommation d'alcool et de drogue avant la prise de poste et pendant la conduite. → Fournir les informations relatives à l'itinéraire et à la configuration au point d'arrivée. → Créer une zone de réglage des rétroviseurs (marquages au sol) → Sensibiliser à la problématique des angles morts 		
Circulation sur le site du client	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes et glissades → Heurt entre véhicules → Heurt piéton/ véhicule 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les zones de circulation piétons/véhicules et les zones de parking → Porter les équipements de protection adéquats : chaussures de sécurité, vêtements de signalisation <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Communiquer aux chauffeurs les mesures de prévention applicables chez les clients 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
<p>Contact avec le public/la clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Stress → Agression 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Rester calme en toute circonstance → Ecouter, essayer de comprendre la situation et chercher/proposer des solutions → Garder une distance physique en permanence, ne pas menacer → Appeler un collègue (au téléphone) et demander conseil → Donner du feedback à la ligne hiérarchique sur les raisons du mécontentement des clients et/ou faire des propositions pour limiter les sources potentielles de mécontentement (solutions en amont) → S'adresser à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux en cas de problèmes récurrents → Faire inscrire les faits d'agression dans le registre des faits de tiers <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fournir toutes les informations utiles au chauffeur à propos du client, du lieu de livraison et de la marchandise. → Désigner une personne du back office pour venir en aide en cas de besoin (par téléphone) → Former à la gestion de conflits → Désigner une personne de confiance et un conseiller en prévention aspects psychosociaux → Informer correctement le client des conditions de livraison et de la procédure en cas de réclamations (personnes à contacter) → Fournir tous les documents nécessaires relatifs à la marchandises transportées. 		

Chauffeur de poids lourds



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Horaires de travail atypique/isolement	<ul style="list-style-type: none"> → Stress → Fatigue → Troubles du sommeil → Troubles digestifs → Burn-out 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintenir une bonne hygiène de vie (sport, alimentation, consommation d'alcool et de tabac,...) → Respecter les temps de repos <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Prévoir des pauses et des temps de repos en suffisance → Informer des missions et des horaires suffisamment à l'avance → Laisser une certaine liberté dans la planification des trajets → Prévoir un dispositif de communication et d'alerte en cas de danger → Organiser des réunions de débriefing avec les chauffeurs → Tenir les chauffeurs au courant des informations qui concernent la marche de l'entreprise au même titre que les autres collaborateurs → Associer les chauffeurs aux événements sociaux organisés par l'entreprise (fêtes du personnels,...) → Proposer une variété dans le type de missions (trajets longs / courts). 		
Délais de livraison serrés	<ul style="list-style-type: none"> → Stress → Agressivité → Fatigue → Burnout 		<p>Mesures individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respecter les temps de pause, ne pas tenter de rattraper le temps perdu en enfrenant le code de la route → Être attentif à son hygiène de vie (sommeil, alimentation, consommation d'alcool, activité physique,...) <p>Mesures organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> → Calculer les délais tenant compte des contretemps, de mauvaises conditions climatiques, ... → Rester en liaison avec le chauffeur 		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe des risques, la méthode Kinney ou l'évaluation du risque à l'aide de gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).



2.2 Equipements de protection individuelle et vêtements de travail

VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SIGNALISATION

CARACTERISTIQUES :

- Pantalon de travail, pull ou t-shirt et veste adaptés aux conditions climatiques
- Gilet de sécurité haute visibilité (répondant à la norme EN 20471)



PROTECTION DES MAINS

CARACTERISTIQUES DES GANTS DE PROTECTION :

- Souples pour une meilleure préhension
- Revêtement antidérapant
- Bonne résistance aux risques mécaniques



PROTECTION DES PIEDS

CARACTERISTIQUES DES CHAUSSURES DE SECURITE :

- De type S3 (antidérapantes, coque de protection contre la pénétration, antichoc, semelles anti-perforation, déperlant et résistance aux huiles et hydrocarbures)



Les EPI indiqués ci-dessus sont indicatifs ; le choix du bon EPI doit être effectué en fonction des conditions de travail réelles et ressortir de l'analyse des risques du poste de travail.

Chauffeur de poids lourds



2.3 Informations complémentaires

Néant

3 SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccination & tests

La vaccination contre le tétanos est recommandée en cas de transport en vrac de terre, gravats, ...

3.2 Les risques pour la santé

L'analyse des risques, réalisée par l'utilisateur, démontrera si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Les risques pour la santé ci-dessous sont seulement une suggestion des risques pour la santé les plus courants. Il faut tenir compte des particularités du poste de travail et du secteur.

CHAUFFEUR POIDS LOURDS	
NATURE DU RISQUE POUR LA SANTÉ	CODE
<ul style="list-style-type: none">• Poste de sécurité (TOUJOURS)• Manutention manuelle des charges• Contraintes ergonomiques• Travail de week-end• Travail de nuit• Vibrations corps total	<ul style="list-style-type: none">• 1• 2022• 2026• 2027• 2024• 1207

CONSEILS :

1. Souvent la surveillance de la santé pour "manutention de charges" peut être évitée par la mise à disposition d'équipements techniques de transport et une formation au soulèvement et port de charges. Voir aussi circulaire [CIF 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)

2. La répétition inutile d'exams de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de données centralisée PI-M.



3.3 Informations complémentaires

Néant

4 PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avvertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas, notamment, d'exposition :

- À la manutention manuelle de charge
- Au travail de nuit
- A des produits dangereux pour le fœtus (voir étiquetage)

Voir aussi : Circulaire [CIF 2017 02 Protection de la maternité](#)

5 AVIS

La fiche de poste de travail (volet A) est complétée par les données de l'avis des 3 parties suivantes :

- Comité pour la prévention et la protection du travail (CPPT).
OU pour les entreprises de moins de 50 employés ne disposant pas de comité PPT, l'avis de la délégation syndicale. En l'absence de délégation syndicale, la participation directe des travailleurs est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur ou externe dans le cas où l'employeur assume lui-même la fonction de conseiller en prévention (entreprises de moins de 20 travailleurs).
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe PPT.



6 POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- Comment se déroule l'accueil ?
 - Quand l'accueil est-il prévu ?
 - Qui se charge de l'accueil ?
 - Quelles informations sont transmises lors de la phase d'accueil ?
- Y a-t-il des formations prévues ?
 - Sur quoi portent les formations ?
 - Quand sont-elles organisées ?
- Qui fournit les instructions de travail (tâches à réaliser, méthodes de travail, équipements de travail, équipements de protection, etc.) ?
- Un conseiller en prévention-aspects psychosociaux a-t-il été désigné ? Y a-t-il une personne de confiance ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- Y a-t-il des procédures claires en cas de harcèlement ou de violence au travail ?
- Existe-t-il un registre des faits de tiers ? Comment l'intérimaire peut-il y faire inscrire un fait ?

6.2 Spécifique

- Quels types d'équipements de travail seront utilisés ? Une formation sur les modèles d'équipement de travail utilisés est-elle prévue ?
- L'intérimaire doit-il utiliser un chariot élévateur ?
- L'intérimaire doit-il manutentionner manuellement les marchandises transportées ?
- Quels types de marchandises devront être transportées ?
- En quoi consistent les vêtements de travail ?
- Quels équipements de protection individuelle sont utilisés ?
- Qui les fournit ?
- L'intérimaire travaillera-t-il de manière isolée ? Comment peut-il entrer en contact avec un responsable/un collègue en cas de problèmes ?

7 OUTILS DIDACTIQUES

7.1 Vidéo de sensibilisation

<https://www.napofilm.net/nl/napos-films/napo-road-safety>



8 REMARQUES ET DISCLAIMER

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Disclaimer

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise par PI sur le site www.fichedepostedetavail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ci-dessus ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9 VERSION ET DATE

Version 1, Octobre 2020